

SERVICE DE TRANSBORDEMENT

WOOD-ISLAND-CARIBOU—AUTORISATION À L'ÉGARD
D'UN TROISIÈME BAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'avais une question à poser au ministre des Transports; comme il n'est pas là, je la pose au premier ministre suppléant. Le Gouvernement ou le ministre des Transports ont-ils refusé à la *Northumberland Ferries Limited* la permission d'exploiter un troisième bac entre Wood-Island et Caribou, afin d'assurer un service provisoire en attendant la mise en service du navire que doit construire le gouvernement fédéral? S'il est exact, comme le rapportent les journaux, que cette permission a été refusée, nous devrions savoir à quoi tient ce refus.

Le très hon. J. G. Gardiner (premier ministre suppléant): En l'absence du ministre des Transports, je propose que cette demande de renseignements soit considérée comme avis d'une question à laquelle il sera répondu plus tard.

LE BLÉ

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE
BLÉ—QUESTION AU SUJET
D'UN ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre du Commerce ou peut-être au ministre de l'Agriculture en sa qualité de premier ministre suppléant. Le Gouvernement peut-il nous dire si la conférence internationale tenue à Washington sur le blé a abouti à un accord?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): J'aimerais que la question serve de préavis.

SUBSIDES

AGRICULTURE—SITUATION INCERTAINE DE LA
POPULATION AGRICOLE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 23 mars, sur la motion de l'honorable M. Fournier, l'invitant à se former en comité des subsides, et sur l'amendement de M. Diefenbaker.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Je prends la parole afin d'appuyer la proposition d'amendement. J'estime qu'il est essentiel (cela a été essentiel depuis assez longtemps) de faire tous les efforts possibles afin d'établir un rapport quelconque entre les frais de production et les prix accordés chez nous pour les

[L'hon. M. Bradley.]

denrées agricoles. J'ai toujours professé que cette relation entre les frais et les prix (relation que nous appelons parfois prix de parité) présente pour nos producteurs un intérêt immense non seulement dans l'avenir immédiat mais encore au cours des années à venir.

Durant l'année écoulée, nous avons constaté une hausse des frais de production dans nos fermes de toutes les catégories; nous avons également vu que les prix de bien des denrées agricoles ont baissé plus rapidement même que les frais de production ont monté. En réalité, en étudiant l'indice des prix agricoles pour l'année écoulée, publié par le Bureau fédéral de la statistique, on constate un fléchissement presque prodigieux de l'ensemble des prix agricoles. Depuis le début de 1952 jusqu'à la fin de l'année, le déclin des prix agricoles a été de 14 p. 100 au bas mot, calculé sur l'ensemble des denrées agricoles produites au Canada; pendant la même période les frais de production de nos denrées agricoles montaient, ainsi que le coût de la vie dans les fermes. L'indice général des frais d'une entreprise agricole, par exemple, était à l'exclusion du mois d'août 1951, de 237·8, tandis qu'en août 1952 celui du coût de la vie atteignait 243·4. L'indice des prix des denrées agricoles se montait, en décembre 1951, à 286·2 et, en décembre 1952, à 244·0. Naturellement, l'indice est, à certains points de vue, trompeur, car il prend pour base une période antérieure à 1939 où les prix des denrées agricoles étaient exceptionnellement bas.

Il est possible de se rendre exactement compte de ces frais de production si l'on examine les impôts qui frappaient en 1939, au Canada, les terres et bâtiments, et constituant pour la plupart, des propriétés agricoles. Ces impôts se montaient au total à \$19,200,000 en 1939; en 1949, ils atteignaient \$39,100,000. En 1950, ils s'élevaient au montant formidable de 58 millions et demi, ce qui représentait une augmentation d'impôts de plus de 200 p. 100 sur la propriété agricole. J'estime qu'en général ces données révèle l'importance du problème fiscal en ce qui concerne l'entreprise agricole.

De plus, si l'on examine le coût de l'outillage agricole, on trouvera également de fortes augmentations. Le coût élevé de l'outillage agricole au Canada a fait, pendant de longues années, l'objet de discussions à la Chambre. On a mené, en 1936 et 1937, une enquête au sujet du coût élevé de l'outillage agricole. On a exprimé des vœux à cet égard au gouvernement de l'époque, mais rien qui en vaille la peine n'a été fait pour enrayer les prix énormes de ces machines. En 1945, pour passer